

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

Séance du jeudi 8 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 02/03/2018

Début de la séance : 18h16

Fin de la séance : 22h12

Nombre de votants : 55

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 8 mars 2018
sera affiché à la mairie d'Amiens le 16/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : B.FOURE

Objet :

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, MM. MERCUZOT, JARDÉ, Mme BRUNEL, M. FRADCOURT, Mme VERRIER, M. BOURGOIS, Mme RODINGER, M. DOMISE, Mme DEVÈZE, MM. LORIC, THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mmes ROY, BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mmes BUDYNEK, LE CLERCQ, M. MENDÈS BORGÈS, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÈCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, Mme LION-LEC, M. LESSARD, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mmes BERGER, ANNOOT, MM. BEUVAIN, HUTIN, DUPILLE, Mme BOUVET, M. SÉRY.

Membres empêchés :

Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à M. MERCUZOT), M. DUFLOT (pouvoir à Mme BOUCHEZ), Mme ALLAIS (pouvoir à Mme THUILOT), M. FOUCAULT (pouvoir à Mme LE CLERCQ), Mme HAMADI (pouvoir à Mme ROY), M. DELARUE (pouvoir à M. DOMISE), Mme BOHAIN (pouvoir à Mme GUÉROULT), M. DESCHAMPS (pouvoir à Mme DEVAUX), M. CARDON, (pouvoir à M. LESSARD), M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE).

M. JARDÉ est arrivé à 18h36 (point n°3), Mme DELÉTRÉ (pouvoir à Mme BRUNEL) est arrivée à 20h09 (point n°10). M. THÉVENIAUD (pouvoir à Mme MODESTE) a quitté la séance à 19h46 (point n°5), M. SÉRY a quitté la séance de 19h46 (point n°5) à 20h31 (point n°16), M. JARDÉ a quitté la séance à 21h09 (point n°34). La séance a été suspendue de 18h18 à 18h55 (point n°3), et de 22h09 à 22h10 (point n°35).

La séance est ouverte à 18h16.

1 - Délégations de vote.

Madame Caroline BOHAIN a donné pouvoir à Madame Caroline GUÉROULT,
Madame Esthel ALLAIS a donné pouvoir à Madame Monique THUILOT,
Monsieur Marc FOUCAULT a donné pouvoir à Madame Nathalie LE-CLERCQ,
Madame Nedjma BEN-MOKHTAR a donné pouvoir à Monsieur Benoît MERCUZOT,
Monsieur Guillaume DUFLOT a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène BOUCHEZ,
Monsieur Renaud DESCHAMPS a donné pouvoir à Madame Valérie DEVAUX,
Monsieur Hubert DELARUE a donné pouvoir à Monsieur Martin DOMISE,
Madame Sonia HAMADI a donné pouvoir à Madame Mathilde ROY,
Madame Margaux DELÉTRÉ est arrivée en cours de séance et a donné pouvoir à Madame Anne-Sophie BRUNEL,
Monsieur Jean-Paul MONTIGNY a donné pouvoir à Monsieur Yves DUPILLE ,
Monsieur Didier CARDON a donné pouvoir à Monsieur Jacques LESSARD.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné Madame Monique THUILOT en qualité de secrétaire et Monsieur Paul-Eric DÈCLE en tant que secrétaire-adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Maire.


- Madame le Maire a informé l'assemblée d'une modification intervenue dans la composition du groupe Amiens Bleu Marine qui passe de 4 membres à 3. Il est désormais composé de Madame Marie-Claire BOUVET et de Messieurs Jean-Paul MONTIGNY et Yves DUPILLE.
- Madame le Maire a informé l'assemblée qu'elle avait reçu deux questions orales et trois vœux qui seraient évoqués, comme habituellement, en fin de séance.
- Elle a rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 12 avril 2018 à 18h00, salle des assemblées.

Dans le cadre des communications du Maire, la séance a été suspendue de 18h18 à 18h55 pour permettre à Monsieur Henri MONTIGNY de présenter le bilan 2016-2017 sur les Conseils Citoyens par le biais du diaporama ci-après et commenté en séance :

Référence réglementaire	Rôle des conseils citoyens
<ul style="list-style-type: none">• Une loi qui réforme la Politique de la Ville : la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014.• Pour les Conseils Citoyens, il est intéressant de se référer à l'article 7 de cette loi. <p>« Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.</p> <p>Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.</p> <p>Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.</p> <p>Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et motivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité. Dans ce cadre, l'État apporte son concours à leur fonctionnement.</p> <p>Le représentant de l'État dans le département, après consultation du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale concerné, reconnaît le caractère du conseil citoyen et accorde, à ce dernier, le statut de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.</p> <p>Les modalités d'application du présent article sont précisées par un arrêté du ministre chargé de la ville. Cet arrêté détermine, en particulier, les garanties de représentativité et d'autonomie des conseils citoyens. »</p>	<ul style="list-style-type: none">• Participer à la mise en œuvre du Contrat de ville sur leur quartier de référence mais également sur l'ensemble de la Métropole.• Débattre et proposer des actions concrètes permettant de répondre aux objectifs inscrits dans les objectifs opérationnels du Contrat de ville.• Contribuer aux diagnostics élaborés dans le cadre des projets de territoire.• Siéger au Comité opérationnel de suivi pour les 10 représentants des conseils citoyens.• Participer au bilan du Contrat de ville.


Mise en place

- 5 conseils citoyens mis en place entre novembre 2015 et janvier 2016 :
 - Amiens nord ;
 - Étouvie ;
 - Pierre Rollin ;
 - Condorcet / Philéas Lebesgue – Marcel Paul / Salamandre ;
 - Parcheminiers (Saint-Leu).
- Un cabinet recruté, Egae, pour animer les 24 premières réunions.
- Une première phase consacrée aux échanges relatifs au Contrat de ville ainsi qu'à la rédaction des règlements intérieurs.
- La collectivité décide de les intégrer aux réunions de concertation sur les territoires.



Premiers constats 1/2

- Une participation faible des habitants tirés au sort au départ (et ce malgré des démarches de porte-à-porte) et qui tend à se réduire encore du fait du temps passé sur la rédaction des règlements intérieurs et du manque de dynamisme du cabinet recruté.
- Dès la fin 2016 :
 - Fin du recours à un prestataire extérieur. Les conseils citoyens sont désormais animés par un binôme Chef de projet Politique de la Ville d'Amiens Métropole et Délégué du Préfet, avec une coordination assurée par une chargée de mission dédiée, en renfort au sein de la Direction Politique de la Ville.
 - Officialisation du recours à des auditeurs libres (ne figurant pas sur l'arrêté préfectoral) pour les collèges habitants afin d'apporter une dynamique nouvelle.




Porter la voix des habitants

LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DU CONTRAT DE VILLE SONT EN COURSE POUR CONQUIÈRE LES QUARTIERS DE JOURNA.




Premiers constats 2/2


- Aspects positifs :**
 - Intégration aux différents formats de réunions existants (balades urbaines, visites de proximité, comité de pilotage du Contrat de ville).
 - Une implication des conseillers citoyens (exemple : jardins participatifs).
 - Développement d'échanges réguliers lors des réunions qui permet de développer une culture commune ainsi que des projets variés.



Bilan quantitatif

- 62 réunions des Conseils Citoyens au total ont eu lieu en 2016/2017 ;
- 23 actions de concertation uniquement sur la question de la rénovation urbaine ;
- 9 actions spécifiques sur la future convention de Gestion Urbaine de Proximité.


	Nord	Étouvie	Pierre Rollin	Est	Parcheminiers	Total
Habitants	7	8	4	5	2	26
Associations/acteurs locaux	11	9	6	7	4	37
Total	18	17	10	12	6	63



Bilan qualitatif

Des actions concrètes mises en œuvre :

- Communes à tous les quartiers :**
 - Création d'un site internet regroupant plusieurs blogs (1 par conseil citoyen)
 - Création d'une page Facebook commune régulièrement mise à jour
 - Participation à des séances de formations : accompagnement à la réalisation de projets, bases informatiques, égalité hommes/femmes
- Spécifiques par territoire**
 - Jardin potager de Rollin
 - Forum santé Rollin
 - Plateforme internet et plaquette d'information sur les activités associatives d'Amiens Nord
 - Réalisation d'une enquête santé et mise en place de formations premiers secours sur Parcheminiers



Les Perspectives (1/2)

Un renouvellement de l'arrêté qui va prendre effet dès le mois de mars 2018 suite au travail entrepris par Amiens Métropole et ses partenaires dès le mois de septembre 2017 :

• **Les Chiffres clefs à retenir :**

- 71 participants inscrits dans l'arrêté
- Déjà 9 réunions depuis le début de l'année 2018
- 3 outils numériques qui se développent (blogs et page Facebook, site plein nord)

Les Perspectives (2/2)

Les objectifs proposés pour cette 2nde version des conseils citoyens :

- Une stabilisation des effectifs avec des habitants et acteurs locaux souhaitant s'inscrire dans ce dispositif.
- Une autonomisation à proposer et à renforcer (exemple du conseil citoyen Pierre Rollin).
- Un travail en partenariat avec les autres services à développer.
- Améliorer les possibilités de communication de chaque conseiller (Kit de communication à finaliser).
- Cibler une dimension jeunesse en travaillant autour de projets communs.

Madame le Maire a ensuite passé la parole à Madame VERRIER qui, avec les conseillers délégués concernés (Chantal MODESTE, Jean-François CLAISSE, Philippe THÉVENIAUD et Raïfa MAKDASSI-FARKOUH), a présenté le bilan des actions 2014-2017 du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens par le biais du diaporama ci-après et commenté en séance :

Un projet global et intégré pour tous les Amiénois

- transversal à toutes les politiques publiques
- Élaboré et mené dans une grande concertation

500 participants à l'élaboration du Pacte



5 axes prioritaires

- 1- Faire évoluer la gouvernance et les méthodes au service de l'innovation sociale
- 2- Amiens exemplaire dans l'accompagnement des personnes âgées ou dépendantes
- 3- Amiens ville qui améliore le bien-être de ses habitants
- 4- Amiens ville exemplaire dans l'accompagnement social durable et solidaire
- 5- Axe transversal: Amiens accessible pour tous

1- Faire évoluer la gouvernance et les méthodes au service de l'innovation sociale

- Un travail partenarial (ARS, CAF, CPAM, Conseil Départemental, Etat, Associations, ...)
- Les priorités d'Amiens financées par les partenaires
- Les priorités d'Amiens prises en compte dans les plans et schémas départementaux

L'observation sociale du territoire devenue une réalité



Amiens
amiens.fr AMIENS

Amiens impliquée dans les réseaux nationaux



Amiens
amiens.fr AMIENS

Un travail renforcé avec les associations à caractère social



85% des subventions 2018 attribuées dès février

Amiens
amiens.fr AMIENS

2- Amiens exemplaire dans l'accompagnement des personnes âgées ou dépendantes



Création du guide des seniors et du salon des seniors

Amiens
amiens.fr AMIENS

Développement du réseau de visiteurs à domicile



+50% de bénévoles
et + 30,4% de visites à domicile depuis 2014

Amiens
amiens.fr AMIENS

Animations seniors



L'âge d'accès aux animations baissé de 70 à 65 ans
L'offre d'animation en hausse de + 43%

Amiens
amiens.fr AMIENS

L'adaptation et l'accessibilité des logements



**84 visites de logements par un ergothérapeute
32 logements aménagés**



Formation des seniors au numérique



600 seniors formés



10 lieux ressources numériques de proximité



3- Amiens ville qui améliore le bien-être de ses habitants



**Obtention de la marque Destination pour tous
2^e ville de France**



Transcription en FALC de la communication



**Messages vocaux, SMS, écriture simplifiées, tutoriels,
vidéos, pour se comprendre en toutes circonstances**



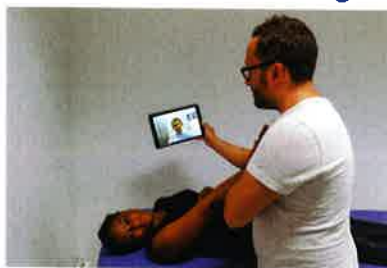
Handivol a 11 ans



**Plus de 500 baptêmes de l'air pour l'édition 2017
(+ 10,6% depuis 2014)**



ACCEO traducteur en ligne



40 accueils équipés d'ACCEO fin 2016
350 Appels pour 50 heures de traduction en 217

Amiens
amiens.fr AMIENS

Les locaux de la direction de la cohésion sociale totalement accessibles



Amiens
amiens.fr AMIENS

Le parc saint-Pierre accessible à tous



**Et les ADAP' déposées et acceptées
pour nos 532 bâtiments**

Amiens
amiens.fr AMIENS

Emploi et handicap



**250 salariés en situation de handicap
au sein de la collectivité (7,2% de l'effectif)**

Amiens
amiens.fr AMIENS

Un travail partenarial (ARS, CAF, CPAM, Conseil Départemental, Etat, Associations, ...)



Signature du Contrat Local de santé publique

Amiens
amiens.fr AMIENS

Ouverture de l'Espace Santé Maurice Ravel



**70 000 consultations
depuis l'ouverture en juin 2016**
400 accompagnements aux soins

Amiens
amiens.fr AMIENS



6 lits Halte soins santé créés pour 2300 nuités

Une étude sur la santé mentale lancée en 2017

Amiens 
amiens.fr AMIENS

Encourager les campagnes de prévention



**Plus de 500 enfants ont profité
des campagnes bucco dentaires**

Amiens 
amiens.fr AMIENS

Le food truck outil de prévention



Amiens 
amiens.fr AMIENS

4- Amiens ville exemplaire dans l'accompagnement social durable et solidaire



**Seuil des aides facultatives relevé de + 33%
Montant des aides accordées relevé de + 25%**

Amiens 
amiens.fr AMIENS

Permettre à chacun de connaître ses droits pour éviter le renoncement



**1 borne d'accès aux services publics dans chaque secteur
3 Maisons de Services au Public créées
L'expérimentation des coffres forts numériques**

Amiens 
amiens.fr AMIENS

Le développement du Jardin solidaire de Saint-Maurice



**2000 visiteurs au jardin de St-Maurice en 2017
(+300% depuis 2014)**

Amiens 
amiens.fr AMIENS

La création de l'Espace d'Animation et de Vie sociale de Saint-Maurice



Amiens
amiens.fr AMIENS

Accès aux sports et à la culture des publics qui en sont éloignés

Pass sport culture de Noël Solidarité:

+ de 2500 enfants en 2017

+ de 9100 chéquiers sport culture depuis 2014

Bus à la mer:

2500 sorties à la mer depuis 2014

Amiens
amiens.fr AMIENS

Lancement de la construction d'un nouveau centre social pour l'ALCO



**Localisé à côté de l'école la Paix
L'architecte a été choisi
Livraison prévue en 2020**

Amiens
amiens.fr AMIENS

Faciliter l'insertion économique et sociale

**92 000 heures effectuées dans le cadre des
clauses sociales (équivalent de 57 ETP)**

Améliorer les conditions d'accès au logement

**133 logements rénovés énergétiquement ou rendus
accessibles pour des propriétaires à bas revenu
520 000€ consacrés à ce chantier en 2017**

Amiens
amiens.fr AMIENS

Le Pacte pour le Bien Vivre à Amiens

Privilégier une politique sociale préventive

Rendre la ville universellement accessible

Renforcer l'insertion des jeunes

**Continuer à fédérer tous les acteurs du
territoire**

S'adresser à tous les Amiénois

Amiens
amiens.fr AMIENS

4 - Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018 a été adopté par l'assemblée délibérante.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises entre le 29 janvier et le 28 février 2018 et listées dans la délibération qui a été transmise au conseil.

Dont acte

6 - Marchés de prestations de service en assurances. Convention de groupement de commandes.

Plusieurs contrats d'assurance prennent fin au 31 décembre de cette année. Ils concernent le parc immobilier, mobilier, informatique et le bris de machines ainsi que le parc automobile et fluvial ainsi que la responsabilité.

Sont concernés non seulement la Ville mais également la communauté d'agglomération Amiens Métropole, le CCAS, le Syndicat mixte EUROPAMIENS ainsi que les EPCC ESAD et Pôle national des arts du cirque et de la rue.

Les membres du conseil ont approuvé la constitution d'un groupement de commandes afin de rationaliser la gestion des biens et leurs assurances, et d'obtenir de meilleures conditions économiques possibles. Amiens Métropole sera désignée en qualité de coordonnateur de ce groupement. Pour ce faire, une convention sera signée dont l'objet est la passation de trois marchés de prestations de service en assurances.

Adopté à l'unanimité

7 - Groupement de commandes. Marchés de prestations de service en assurances. Définition des besoins.

Après que le conseil a accepté de constituer un groupe de commandes en matière d'assurances, l'assemblée délibérante a approuvé la définition des besoins de la collectivité tels que détaillés dans les documents qui ont été transmis. Ils seront actualisés au moment du lancement de la procédure de consultation afin de tenir compte des évolutions intervenues.

Adopté à l'unanimité

8 - Etouvie. Projet de restructuration de l'îlot des Coursives. Approbation du bilan de la concertation préalable.

Dans le cadre du projet de restructuration de l'îlot des Coursives à Etouvie, et conformément à la délibération du 14 septembre 2017 qui en a fixé les modalités, les membres de l'assemblée ont approuvé le bilan de la concertation préalable annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité

9 - Actions de prévention sanitaire. Subventions. Année 2018.

L'assemblée a approuvé la répartition des 34 100 € de subventions pour les 13 associations listées ci-dessous :

Association Amiénoise pour la Promotion de la Santé des plus Défavorisés (AAPSD)	5 000 €
Association de Cardiologie de Picardie (ACP)	2 100 €
APSL 80	4 000 €
AVA	1 000 €
CAPS	1 000 €
CS Elbeuf Lescouvé	3 000 €
CSC Etouvie	1 500 €
Collège Edouard Lucas	1 500 €
Initi'elles	5 000 €
Le Mail	1 500 €
Le Relais social	6 000 €
Médiation Insertion et Education par le Livre (MIEL)	1 000 €
Université Picardie Jules Verne – Service de Santé Universitaire	1 500 €

Ces associations interviennent toutes dans le cadre d'actions de prévention et de promotion de la santé en direction de la population au regard des objectifs du Programme Municipal de Santé Publique et du Pacte pour le Bien Vivre à Amiens.

Adopté à l'unanimité

10 - BHNS. Aménagement voiries. Fonds de concours. Convention.

Dans le cadre du projet de BHNS, le conseil a pu constater que la Métropole engageait une transformation profonde en matière d'aménagements urbains de plusieurs secteurs clés de son territoire qui fait partie du territoire amiénois : sont concernés notamment la rue du Général Leclerc, l'axe Général de Gaulle – Déportés – Résistance et les boulevards Sud ... La participation financière de la Ville d'Amiens, à hauteur de 28,42 % des dépenses HT, estimée à 10 000 000 €, est indispensable à la réalisation de cet investissement. L'assemblée a donc approuvé la convention de fonds de concours à intervenir et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

11 - ZAC Paul Claudel et Intercampus. Carrefour rue Jean Moulin. Fonds de concours. Convention.

Les membres du conseil municipal ont approuvé les partis d'aménagements du Carrefour situé rue Jean Moulin. La commune d'Amiens participera à ces travaux pour un montant de 312 500 € via la signature d'une convention de fonds de concours que Madame le Maire a été autorisée à signer.

Adopté à l'unanimité

12 - Route d'Abbeville. Modification du tourne à droite vers la rue Baudoin d'Ailly. Fonds de concours. Convention.

L'assemblée a approuvé le projet d'aménagement de la place La Barre, ainsi que la convention de fonds de concours par laquelle la Ville d'Amiens apportera sa participation financière aux travaux à hauteur de 2 500 €. Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Observations : M. LESSARD, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Mme ANNOOT et M. BEUVAIN se sont abstenus.

Adopté

13 - Déclassement du domaine public routier communal et modification partielle d'alignement de voies communales.

Afin de se conformer aux exigences législatives, il est nécessaire de classer ou de déclasser des voies communales et d'en définir les alignements ou d'en modifier la définition lorsque celles-ci ne correspondent plus aux limites de voirie. C'est pourquoi le conseil a approuvé la modification partielle d'alignement pour la rue du Docteur Louis Fafet (rive Sud-Est) angle rue du Cambrésis, la rue de la Fosse au Lait (rive Nord-Est), et la rue Hecquet (rive Sud-Est). Par ailleurs, la désaffectation du domaine public routier communal de la rue Legrand d'Aussy (en partie) au droit des parcelles CW 63, 64 et 17 à 22, a été constatée et le déclassement a été prononcé.

Adopté à l'unanimité

14 - Désaffectation et déclassement. Rue Edouard Lucas. Projet station-service.

La désaffectation et le déclassement d'une partie de la parcelle HZ n°211 et du délaissé du domaine public non cadastré d'une superficie totale d'environ 146 m², situés rue Edouard Lucas afin d'y implanter une station-service à proximité du Super U qui a ouvert récemment ont été approuvés.

Observations : M. GEST n'a pas pris part au vote.
Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD, Mme ANNOOT et M. BEUVAIN se sont abstenus.

Adopté

15 - Cession de terrain. Rue Edouard Lucas. Station-service. Système U.

Le conseil municipal a répondu favorablement à Système U qui a sollicité la collectivité en vue d'acquérir l'emprise foncière d'une superficie totale de 461 m² située en face du supermarché afin d'y aménager une mini station-service. Cette cession rue Edouard Lucas interviendra au prix de 61 313 € c'est-à-dire au prix des Domaines majoré de 10 %. La société

a été autorisée à déposer toutes demandes d'autorisations administratives de construire sur les parcelles communales en cours de numérotation.

Observations : M. GEST n'a pas pris part au vote.

Mme LEPRESLE, M. HUTIN, M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD), M. LESSARD, Mme ANNOOT et M. BEUVAIN se sont abstenus.

Adopté

16 - ZAC Gare la Vallée. Rue Legrand d'Aussy. Cession d'emprise déclassée à la SPL Amiens Développement.

Dans le cadre du programme de construction « Orange Bank » projeté au sein de la ZAC Gare La Vallée, la SPL Amiens Développement a sollicité la Ville d'Amiens pour l'acquisition d'une emprise foncière désaffectée et déclassée d'environ 850 m², formant la rue Legrand d'Aussy et dont la numérotation parcellaire est actuellement en cours. Les membres de l'assemblée ont approuvé cette cession qui interviendra moyennant la somme de 56 000 €.

Adopté à l'unanimité

17 - Département de la Somme. Rue Moïse Delouard. Acquisition d'une emprise foncière.

Dans le cadre de l'ouverture de l'université sur le site de la Citadelle et de l'augmentation des besoins en termes de stationnement dans ce secteur, le conseil a donné son accord pour l'acquisition, auprès du Département de la Somme, d'une emprise foncière d'environ 105 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section BM n°69 sise rue Moïse Delouard, moyennant le prix de 18 000 €.

Adopté à l'unanimité

18 - Les Coursives. Acquisitions auprès de la Caisse d'Epargne, de la SCI ELMA, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie et de la Société Immobilière Picarde.

Dans le cadre du projet de requalification de l'îlot des Coursives, les membres de l'assemblée ont approuvé l'acquisition, auprès de la Caisse d'Epargne et de la SCI ELMA des lots bâtis, ainsi que le tènement foncier situé à l'extérieur de part et d'autre de la galerie auprès de la CCI et de la SIP, pour un montant total de 420 131 € frais, d'actes notariés compris.

Adopté à l'unanimité

19 - ZAC Victorine Autier. Acquisition de parcelles auprès de la SAEM Amiens Aménagement.

La suppression de la ZAC Victorine Autier a été actée en décembre 2017. Par suite, il y a lieu de transférer la propriété des parcelles non commercialisées ainsi que celle d'une parcelle formant un chemin, à la Ville d'Amiens. L'assemblée a approuvé l'acquisition des parcelles en cours de viabilisation (DM 1216, 1218, 1221, 1222, 1225, 1226, 1227, 1228 et 1229) par l'aménageur qui interviendra moyennant le prix de 301 955,72 € TTC.

Adopté à l'unanimité

20 - OPH d'Amiens Métropole. Refinancement d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne pour le réaménagement de son siège social situé rue du Général Frère. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

Dans le cadre du refinancement d'un prêt pour le réaménagement du siège social de l'OPH situé rue du Général Frère, la délibération n°23 du Conseil Municipal du 15 octobre 2010 a été abrogée et la garantie de la Ville d'Amiens a été accordée par le conseil à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 5 015 805,05 € souscrit par l'OPH d'Amiens Métropole auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

21 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 24 logements collectifs situés Résidence rue de Rouen et rue de Paris. Participation financière. Convention.

Le conseil municipal a répondu favorablement à la demande de l'OPH d'Amiens Métropole qui a sollicité la participation financière de la collectivité à hauteur de 96 000 € dans le cadre de son projet de réhabilitation de 24 logements collectifs de la résidence située rue de Rouen et rue de Paris. L'assemblée a également approuvé la convention correspondante et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

22 - Commercialisation et gestion des ventes de terrains à bâtir. Rue des Saules / rue du Bel Air. Mandat confié à la SPL Amiens Développement.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Victorine Autier confié à la SAEM Amiens Aménagement, 93 logements collectifs et individuels ont été construits ainsi que 16 lots libres mis en commercialisation en 2016. Toutefois le choix a été fait, fin 2017, de mettre un terme à la ZAC Victorine Autier. Les membres de l'assemblée ont confié à la SPL Amiens Développement un mandat afin de procéder pour le compte de la Ville à la commercialisation des lots libres situés rue des Saules/rue du Bel Air, non cédés à la date du 31 décembre 2017. La convention de mandat correspondante a été approuvée et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

Adopté à l'unanimité

23 - Participation communale aux écoles privées. Convention 2018-2020.

Les membres du conseil ont approuvé la convention pluriannuelle 2018-2020 à intervenir avec la direction Diocésaine de l'enseignement catholique de la Somme qui prévoit, comme pour la période précédente, le versement d'un forfait communal annuel de 1 648 755 €. Cette somme est destinée à la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées placées sous contrat d'association.

Observations : Mme LEPRESLE, M. HUTIN et M. SÉRY se sont abstenus.
M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD et M. CARDON (pouvoir à M. LESSARD) ont voté contre.

Adopté

24 - Caisse des Écoles. Mise en oeuvre du dispositif Réussite Educative. Subvention. Année 2018. Convention.

Le programme "Réussite Éducative" permettant d'assurer un accompagnement social et éducatif de familles en difficulté, notamment à travers des actions d'accompagnement au profit des élèves et de leurs familles dans les domaines éducatif, culturel, social ou sanitaire, est porté par la Caisse des Écoles. Afin de participer au financement de cette action mise en œuvre sur les quartiers prioritaires d'Etouvie, Amiens Sud-Est, Amiens Nord et les Parcheminiers, le conseil municipal a donné son accord pour le versement d'une subvention de 100 000 € à la Caisse des Écoles, et a approuvé la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité

25 - Crèches associatives. Subventions année 2018. Conventions.

Afin de satisfaire au mieux les besoins des familles en matière d'accueil, la Ville d'Amiens contribue au fonctionnement des crèches associatives en leur apportant un soutien financier. L'assemblée délibérante leur a donc accordé, pour l'année 2018, une subvention globale de 846 995 € sur la base d'une participation à l'heure et à l'enfant amiénois d'un montant de 1,96 € par heure. Madame le Maire a été autorisée à signer les conventions afférentes.

Adopté à l'unanimité

26 - CAF de la Somme. Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance. Année 2018. Convention.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme soutient activement la promotion et le développement des équipements et services d'accueil de jeunes enfants notamment sur les territoires présentant un déficit de mode d'accueil. Le conseil a approuvé la convention à intervenir entre la CAF et la Ville d'Amiens qui a pour but d'accorder une subvention de fonctionnement complémentaire de 8 400 € à la crèche Pigeon Vole. La capacité d'accueil de cette dernière est passée de 28 à 40 places. L'assemblée a également autorisé Madame le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

27 - Préservation des pollinisateurs. Partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française. Labellisation APIcité®. Convention.

Dans le cadre de la Trame Verte et Bleue métropolitaine, et suite au vœu adopté par le conseil municipal du 15 septembre 2016, la Ville d'Amiens a répondu favorablement à la proposition de concourir à la labellisation APIcité® initiée par l'Union Nationale de l'Apiculture Française. Le label APIcité® 2 abeilles « Démarche remarquable » a été décerné à Amiens pour 2 ans. Les membres du conseil municipal ont approuvé et ont autorisé Madame le Maire à signer la convention proposée par l'UNAF, qui prévoit la mise à disposition de supports en termes de communication et de connaissances. La Ville d'Amiens s'acquittera d'une redevance annuelle de 2 000 €.

Adopté à l'unanimité

28 - APREDA. Action Insertion Sociale / Prévention. Subvention. Année 2018. Convention.

L'APREDA, est une association soutenue par l'Etat et Amiens Métropole, dans le cadre du Contrat de Ville, qui a pour objectifs de prévenir la rupture scolaire ou sociale et de contribuer à la prévention de la délinquance. Ses activités étaient essentiellement localisées au Colvert. Cette association, qui va se relocaliser à la Pléiade au cours de l'année 2018, pourra développer ses activités dans des conditions plus favorables et adaptées à la mixité. Sa nouvelle localisation devrait également lui permettre de toucher des publics venant de tous les secteurs de la ville. Le conseil a donc donné son accord, pour l'année 2018, pour soutenir ce projet en accordant une subvention de 10 000 € à cette association. Il a également autorisé Madame le Maire à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

29 - Association Chantiers Passerelles. Subvention. Année 2018.

Le Travail d'Intérêt Général (TIG) est une alternative à de courtes peines de prison. Il favorise l'insertion des personnes condamnées et participe à la prévention de la récidive. Le Tour de France du TIG est une initiative coordonnée au niveau national et déclinée en plusieurs étapes régionales, dont celle à Amiens qui aura lieu fin mars 2018. Le conseil municipal soutient cette initiative en accordant une subvention de 2 900 € à l'association Chantiers – Passerelles pour l'année 2018. La participation à la mise en œuvre de cet événement permettra de valoriser l'implication de la collectivité et des services municipaux concernés dans l'accueil des personnes en TIG, et par ailleurs, de témoigner du partenariat entre la ville et les professionnels de justice.

Adopté à l'unanimité

30 - Association Prévention Routière. Subvention. Année 2018. Convention.

L'association Prévention Routière a pour objectifs d'éduquer, de former et de sensibiliser aux dangers de la circulation routière à travers des actions et des manifestations. L'association intervient notamment dans des écoles primaires et participe activement aux manifestations et aux temps forts de Prévention Routière, dans les secteurs de la ville. En 2017, 2 268 élèves de CM2 ont bénéficié de l'action. L'assemblée délibérante soutient cette initiative en lui accordant, comme l'année dernière, une subvention de 4 500 €. Madame le Maire a été autorisée à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

31 - Comblement d'une ancienne carrière souterraine de craie située sous l'avenue du Général de Gaulle. Approbation. Recherche de financement.

Le haut de l'avenue du Général de Gaulle est traversé de part en part par une ancienne carrière souterraine de craie qui s'étend sur un seul niveau et couvre une superficie de 1 306 m². Le diagnostic de stabilité réalisé en 2016 a montré que cette carrière présentait de nombreux signes d'instabilité. Au vu de l'amincissement de certains piliers et des contraintes qu'ils subissent, la stabilité générale est engagée avec un risque important d'effondrement. La sécurité publique impose de procéder au comblement de cette carrière dans les meilleurs délais. Ces travaux sont estimés à 400 000 € HT et sont susceptibles de bénéficier d'un financement FEDER à hauteur de 50 %.

Les membres du conseil ont approuvé l'opération de travaux et ont autorisé Madame le Maire à rechercher toutes les possibilités de financement et à solliciter si besoin les autorisations de commencement anticipé.

Adopté à l'unanimité

32 - Comités de quartier. Subventions. 1ère répartition. Année 2018.

Le conseil a décidé, comme en 2017, d'accorder une subvention de 1 500 € à chacun des comités de quartier ainsi qu'une subvention de 2 500 € à l'Union des Comités de Quartier. Par ailleurs, une subvention spécifique de 500 € sera accordée au comité de quartier Centre, et 1 400 € seront versés au comité de quartier Petit Saint-Jean. Le montant total ainsi réparti s'élève à 37 400 €.

Adopté à l'unanimité

33 - Comité de quartier Saint-Roch/Saint-Jacques. Subvention compensatrice pour charges.

La Ville d'Amiens met à la disposition du Comité de quartier Saint-Roch Saint-Jacques, à titre gratuit, un local situé 22 rue de la demi-lune. Depuis le 1^{er} janvier 2017, comme prévu par la charte de la démocratie locale, les charges sont supportées directement par la Ville d'Amiens. Ce comité de quartier a engagé des dépenses liées à la mise à disposition du local pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, incluant des régularisations de 2012 et 2013 pour les charges du local et les charges d'électricité. Dans le but de régulariser la situation, l'assemblée a décidé de lui attribuer une subvention compensatrice d'un montant de 2 141,75 € recouvrant le coût des charges inhérentes au local et au fournisseur d'électricité EDF.

Adopté à l'unanimité

34 - Immeuble 172 rue Saint-Leu. Mise à disposition pour l'association Saint-Leu Enfance. Convention d'occupation.

Aux termes d'une donation intervenue en 1999, le Rotary Club Amiens Vallée de Somme a fait don de la propriété d'une maison située au 172, rue Saint-Leu. L'acte de donation implique que le donataire laisse la libre et gratuite disposition des biens donnés à des associations dont l'objet se rattache à la protection de l'enfance. C'est pourquoi l'assemblée a approuvé la mise à disposition de cet immeuble à l'association Saint-Leu Enfance, pour une durée de six ans. Ce prêt est consenti à titre gracieux, assimilable à une subvention en nature. Les charges seront soutenues par l'association. Madame le Maire a été autorisée à signer le bail afférent.

Adopté à l'unanimité

35 - Question orale : Il est urgent de mettre en place à Amiens d'autres façons d'agir pour une véritable politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Madame le Maire a passé la parole à Madame LION-LEC qui a présenté la question orale relative à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, déposée par les groupes socialiste, communiste et écologiste de la Ville d'Amiens, et dont les termes sont repris ci-après :

« Il ne vous aura pas échappé qu'aujourd'hui nous sommes le 8 mars et que c'est la Journée Internationale des droits des Femmes.

Bien sûr, chacune et chacun est d'accord pour reconnaître que le combat pour les droits des femmes ne doit pas être limité à une seule journée, mais que c'est bien tout au long de l'année que nous devons agir.

Au-delà des mots, force est de constater Madame la Maire que vous ne mettez pas en œuvre cette exigence dans les politiques que vous menez au quotidien sur notre territoire.

Quels que soient les sujets sur lesquels notre Conseil est appelé à délibérer, jamais n'est pris en compte comme un critère, l'enjeu d'améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre ville.

- Premier exemple :

Vous le savez, nous participons régulièrement aux commissions du CCAS au cours desquelles nous constatons tous combien les difficultés sociales se surajoutent à l'encontre des femmes, notamment des mères isolées et des femmes précaires qui sont de plus en plus nombreuses. Et pourtant le CCAS ne fait pas du soutien et de l'accompagnement de ces femmes fragilisées une priorité.

- Deuxième exemple :

Nous avons voté à l'unanimité votre « Pacte pour l'emploi » car nous en attendions des résultats notamment à l'égard des femmes qui subissent sur notre territoire un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Quelles actions concrètes avez-vous menées pour réduire les inégalités d'accès à l'emploi entre les femmes et les hommes ?

- Troisième exemple :

Aujourd'hui la parole se libère sur le caractère insupportable du harcèlement à l'encontre des femmes en particulier dans les espaces publics, la rue et même dans les transports. D'ailleurs, beaucoup de femmes renoncent à fréquenter à certaines heures, certains lieux et à emprunter les transports. Conscientes des risques rencontrés par les femmes dans le partage inégalitaire de l'espace public, des villes comme Bordeaux, Nantes et Grenoble ont mené des études et travaillé avec les associations, les conseils citoyens et les entreprises pour trouver des solutions qui sont parfois plus simples que l'on croit ; tel le renforcement de la luminosité dans certains espaces ou l'arrêt des bus à la demande pour réduire le trajet des femmes.

- Quatrième exemple :

Amiens sera demain « Capitale européenne de la jeunesse » et nous nous en réjouissons. Mais alors que l'Europe a fait du combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes une de ses priorités, nous avons beaucoup de mal à identifier dans votre politique pour la jeunesse les actions concrètes de prévention du sexisme qui vont être impulsées pour transformer, autant avec les garçons qu'avec les filles, les pratiques et les comportements d'aujourd'hui et de demain.

Je pourrais ainsi continuer à examiner les différentes politiques dont vous avez la responsabilité et nous ferions le constat que vous vous contentez d'un service à minima. Même, concernant les contrats ville où l'égalité femmes/hommes est une priorité obligatoire nous n'avons pas de bilan des actions conduites, donc aucune lisibilité. Vous subventionnez, il est vrai, les associations, mais à aucun moment vous ne faites preuve de la moindre volonté de les animer dans une dynamique de réseau, indispensable à la co-construction des projets pour alimenter une véritable politique d'égalité sur notre territoire.

Madame la Maire, dans cette perspective, pourquoi ne prenez-vous pas l'exemple des villes que j'ai citées il y a un instant et qui ont mis en place des Conseils de l'égalité entre les femmes et les hommes en charge avec les partenaires de faire des propositions et de veiller à la réalisation d'actions concrètes ?

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes a pris ces derniers temps une autre dimension. Il est mené au quotidien avec une détermination grandissante, tant les inégalités restent criantes. Les élu-e-s avec les pouvoirs et les moyens qui sont les leurs ne peuvent pas l'ignorer. Il est donc urgent, au risque de ne plus répondre aux attentes et aux besoins de la population et de ne plus respecter le pacte républicain de mettre en place avec de nouvelles méthodes de travail et d'autres façons d'agir, une politique de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans notre ville. »

Madame le Maire a passé la parole à Madame LAVALLARD qui a répondu à la question orale selon les termes repris ci-après :

« Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, Madame Lion Lec,

Face à la triste réalité que vous décrivez en matière d'égalité Hommes – Femmes, je ne peux vous laisser dire qu'Amiens n'agit pas sur son territoire.

C'est une honte d'entendre ces propos de votre part et c'est ignorer le travail réalisé par les associations, par les services et par les différents partenaires institutionnels.

La Ville d'Amiens est présente et se mobilise pour répondre à la détresse des femmes victimes de violence.

En 2017, le Point d'accès aux droits de l'Espace Citoyenneté (rue Frédéric Petit) a reçu de nombreuses femmes en difficulté ou victimes de violence, en recherche d'une écoute, d'un conseil, ou d'une aide.

Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec de nombreux partenaires associatifs, je pense en particulier à l'Association SOS Violence en privé, AGENA, le CIDFF, Femmes en mouvement, Initi'elles, l'un et l'autre, Femmes Solidaires de la Somme et bien sûr l'UDAUS.

J'en profite pour souligner le travail exceptionnel, concret et efficace de ces associations. A ce titre, je les félicite et les remercie pour leur travail, car sans elles, Amiens connaîtrait plus de difficultés.

Sur la question du harcèlement dans les espaces publics, y compris dans les transports, là encore je peux vous communiquer des résultats concrets sur la campagne de sensibilisation menée dans les bus, en début d'année pour lutter contre toutes les formes d'incivilités (dont sont également victimes les femmes). Cette campagne de sensibilisation réalisée conjointement par le service prévention-médiation de la Ville et Kéolis a permis de rappeler les règles de vie, de bon sens et de civisme. Cette action a particulièrement été appréciée par les usagers du bus.

Enfin, la Ville d'Amiens fait la promotion de l'image de la femme par le biais de nombreuses actions.

Je vais à nouveau citer quelques-unes de ces actions, déjà rappelées au cours du Conseil municipal du 26 octobre 2017.

L'espace Citoyenneté et la bibliothèque ont réalisé quelques expositions autour du thème de la femme.

- Les expositions intitulées « Olympe de Gouges », « Inès », « la lutte des femmes pour l'égalité », ou encore « Femmes, l'égalité en marche » ont permis de sensibiliser le public sur la place de la femme dans la société.

- Par ailleurs, je vous rappelle que la Ville d'Amiens a octroyé cette année plusieurs subventions à diverses associations :

Une subvention de 6500€ à l'Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » pour l'action « Festiv'elles, la santé au féminin » et pour les permanences juridiques du Point d'Accès au Droit ».

Anquel il faut ajouter 1500€ à la Briqueterie pour l'action « les femmes dans la place », et 2000€ pour l'Association Pas à passo pour le financement d'une conférence et théâtre-forum sur la construction sociale du genre, liant la femme aux discriminations.

Enfin, (avant de laisser la parole à ma collègue Annie Verrier qui complètera mon intervention), je vous indique que notre équipe municipale reste attentive à la question de l'égalité entre les Hommes et les Femmes, et particulièrement aux violences faites aux femmes.

Contrairement à vous, nous avons fait le pari de l'efficacité dans notre action publique. Plutôt que de faire de cette question une thématique parmi d'autres, nous n'avons décidé d'agir sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes de manière transversale, sur l'ensemble de nos politiques publiques que nous mettons en place (cela vaut dans les domaines du transport – je viens de vous en citer un exemple – dans le logement, ou encore dans les actions réalisées dans le cadre de la Politique de la Ville et dans notre politique sociale... »

Après que Madame le maire lui a passé la parole, Mme VERRIER a complété la réponse à la question comme suit :

« Madame,

Vous avez raison de dire que la prise en compte des problèmes rencontrés par les femmes ne doit pas se limiter à une journée par an. C'est ce que nous faisons à Amiens. Avec le Pacte pour le Bien Vivre à Amiens, nous menons une politique sociale universelle, qui s'adresse à tous, donc aux femmes, 365 jours par an.

Vous évoquez la commission des aides facultatives du CCAS. En 2017, nous avons aidé 3556 familles, et accordé 6259 aides. Vous avez raison de dire que les aides facultatives ont été concentrées sur les familles monoparentales, celles-ci représentent 75 % des publics aidés. Or, démographiquement, ces dernières ne représentent que 12 % des ménages et 38 % des familles. C'est bien que nous prenons en compte ces critères de fragilité et que nous y répondons.

Mais par opposition, 75% des publics qui fréquentent les structures d'hébergement d'urgence sont des hommes. Vous le voyez, nous ne pouvons pas mener des politiques sociales sous le prisme du sexe des personnes aidées. Aussi notre politique sociale a choisi de s'adresser à tous, sans autre critère que celui des besoins sociaux.

Je précise que nous avons mené une action auprès des familles monoparentales dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, pour définir quelle politique sociale il faudrait mener à leur rencontre. Les femmes seules ont clairement exprimé qu'elles souhaitaient être considérées comme des familles à part entière, et voyaient plutôt comme discriminant le fait de mener une politique sociale spécifique à leur endroit.

Pour ce qui est de la politique de l'emploi, elle est portée par l'Etat, et je vous invite à solliciter ce dernier. Pour ce qui concerne la ville d'Amiens, nous avons facilité le mode de garde pour les femmes seules élevant leur enfant, afin de faciliter leur retour à l'emploi et, en tant qu'employeur, Amiens montre l'exemple. Amiens développe une véritable offre de service en faveur de l'emploi porté par le service Emploi-Insertion qui, a par exemple, permis d'être retenu pour le projet « Pontoon » qui, dans l'objectif de réduire les inégalités liées à la fracture numérique, cible plus spécifiquement les femmes éloignées du marché du travail, et qui peuvent être confrontées à la monoparentalité et / ou des problèmes de santé physiques ou psychologiques.

Dans le cadre de Capitale européenne de la jeunesse 2020, nous allons mener une politique très volontariste pour favoriser l'insertion des jeunes Amiénoises et Amiénois. Le séminaire du Conseil d'Administration du CCAS portera sur ce thème le 14 mars prochain et vous y assisterez certainement en tant qu'administratrice du CCAS. Là encore notre action s'adressera à tous les jeunes, dont les femmes.

Pour ce qui est des associations, vous reconnaissez le soutien de la ville à leur égard et je vous en remercie, elles font un travail remarquable, et nous les aidons, au même titre que toutes les associations à caractère social. Je le rappelle, les subventions sociales ont été maintenues alors même que notre collectivité a vu ses financements de l'Etat diminuer d'année en année. C'est bien que nous avons fait de la question du Bien Etre de nos habitants une priorité.

Vous demandez la création d'un conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous n'avons pas besoin de créer un conseil pour apporter des réponses et des solutions. Avec le pacte pour le bien vivre à Amiens, nous avons fait le choix d'une gouvernance partagée avec l'ensemble des institutions. La DDCS anime cette question sur le territoire, au travers de sa déléguée, Mme Appa, qui est très active dans ce domaine. Nous ne voulons pas surajouter une instance, alors même que cette coordination existe. Nous travaillons de concert avec la DDCS, qui est le chef de file institutionnel reconnu dans ce domaine.

La ville d'Amiens a choisi de mener des politiques sociales inclusives, préventives, pour prévenir les difficultés sociales plutôt que de les réparer. Aussi par notre action quotidienne, dans toutes les missions que nous exerçons, nous agissons pour le bien vivre, la dignité, le respect de tous nos concitoyens, des toutes les femmes.

Et Mme Fouré, comme premier édile de la commune, montre que les femmes ont toute leur place dans notre société, et qu'aucune barrière ne doit limiter les ambitions et les projets de tous. »

35 - Question orale : EHPAD

Madame le Maire a passé la parole à Madame ANNOOT qui a présenté la question orale relative aux EHPAD, déposée les groupes Communiste, Républicain et Citoyen, Socialiste et Ecolos, et dont les termes sont repris ci-après :

« Madame le Maire,

En début d'année, la triste réalité des EHPAD a fait la une de l'actualité. Ce que l'on pouvait déjà plus ou moins connaître des conditions d'accueil et de travail dans ces établissements, nous a éclaté à la face ; partout dans le pays, les français et françaises ont pu mesurer l'ampleur

de la souffrance dans ce secteur. Les langues se sont déliées pour livrer des témoignages à peine croyables : « Maltraitance institutionnelle » telle a été la formule employée par les salariés de ces établissements et leurs organisations syndicales mais aussi par le rapport de la mission parlementaire « flash ».

Ces témoignages ont notamment exprimé une grande souffrance induite par l'épuisement lié à des conditions de travail déplorables, par l'impossibilité d'accomplir les missions d'un métier choisi, par la perte de sens dans les tâches quotidiennes.

Comme il l'a été démontré, les choix politiques faits ces dernières années en matière de gestion de la « dépendance » ont conduit à réduire les moyens de la prise en charge de la perte d'autonomie et à sacrifier ainsi une partie de la population qui n'a pourtant pas compté sa peine pour participer au développement du pays.

Nous savons qu'Amiens n'échappe pas à cette réalité et la participation de personnels des EHPAD de notre ville à la journée d'actions syndicales du 30 janvier l'a démontré.

Dans ce contexte, Madame le Maire, pouvez-vous nous faire un point sur la situation des EHPAD de L'EPMSA dont votre adjointe aux affaires sociales est la Présidente, cela en termes de moyens humains et financiers ? »

Madame le Maire a passé la parole à Madame VERRIER, qui a répondu à la question orale. Les termes sont repris ci-après :

« Madame,

Je tiens tout d'abord à rassurer les inquiétudes que vous avez pu exprimer concernant les salariés de l'EPMSA. Les salariés des établissements Fécan, Burkel, 4 Chênes, Montières et du centre d'accueil de jour Les Saules ne sont pas en souffrance. Ils ne sont pas épuisés par leurs conditions de travail et ont fort heureusement gardé le goût d'accomplir les missions du métier de soin qu'ils ont choisi, au service des plus vulnérables.

Pour autant, L'EPMSA se voit appliquer, au même titre que tous les EHPAD, la réforme de la tarification issue de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement. Celle-ci conduit en effet à définir de nouvelles modalités de calcul d'une partie du financement des EHPAD, avec la mise en place de la dotation dépendance.

Cette dotation est déterminée sur la base d'une valeur de point GIR départementale unique, commune à l'ensemble des EHPAD, ce qui semble préjudiciable aux EHPAD publics. En effet, souvent mieux dotés de par le niveau de dépendance de la population accueillie, les EHPAD publics s'interrogent sur une réduction de leurs moyens.

La situation financière de l'EPMSA est saine. Elle est pour l'instant faiblement impactée du fait de l'application de la réforme sur 7 ans. Mais nous avons bien sûr des interrogations quant à la possibilité de disposer à l'avenir de moyens nouveaux en dépit de l'évolution de l'état de santé de la population accueillie, avec des entrées plus tardive de personnes plus dépendantes, et de l'absence de prise en compte de l'évolution des charges de personnels. Soyez assurée que nous portons une grande vigilance à ces évolutions réglementaires.

Pour répondre précisément à votre question, l'EPMSA dispose de 212 Equivalents Temps Pleins autorisés pour le fonctionnement des quatre EHPAD et de l'Accueil de jour. La capacité d'accueil théorique de l'EPMSA est de 345 places d'hébergements permanents et de 15 places d'accueil de jour.

Le budget 2017 de fonctionnement de l'EPMSA est de plus de 14 millions d'euros, 69 % des dépenses concernant la rémunération des personnels.

La place importante de la formation professionnelle au sein de l'établissement est un atout pour les professionnels (en moyenne 3,5 jours de formation par an et par agent en 2016), leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences et d'échanger sur leurs pratiques.

En plus de la politique de Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences menée au sein de l'EPMSA, l'établissement a engagé en 2017 une démarche de prévention des risques psychosociaux et de promotion de la Qualité de Vie au Travail.

Concernant l'investissement, les dépenses pour l'année 2017 sont de plus de 3 millions 6, ce qui vous en conviendrait je pense n'est pas négligeable.

En matière d'investissements, l'EPMSA mène en effet une politique de renouvellement des équipements chaque année. Des travaux sont réalisés permettant à la fois d'améliorer le cadre de vie et le confort des résidents mais également de contribuer à la qualité des conditions de travail des salariés.

L'EPMSA bénéficie du fait de sa taille de mutualisations et d'économies d'échelle qui représentent clairement une force. Nous avons ainsi pu engager la construction de l'EHPAD ZAC Paul Claudel, qui offrira à nos aînés un cadre de vie particulièrement agréable et sécurisant, et dont l'ouverture est prévue début 2019. »

35 – Vœu : expulsions locatives

Madame le Maire a passé la parole à Madame ANNOOT qui a présenté le vœu relatif aux expulsions locatives, déposé par les groupes Communistes, Républicains et Citoyens, Socialiste et Ecolos, et dont les termes sont repris ci-après :

« Comme chaque année, la fin de la trêve hivernale amène sa période de grande angoisse pour des milliers de personnes qui en raison d'une situation de chômage, de revenus insuffisants n'arrivent plus à faire face à la charge du logement.

En 2018, la situation loin de s'améliorer se dégrade. La Fondation Abbé Pierre vient de publier son enquête annuelle sur le mal logement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 4 millions de personnes restent mal logées ou privées de domicile, 12 millions fragilisées.

Entre 2006 et 2013, le nombre de personnes consacrant plus de 35 % de leurs revenus aux dépenses de logement avec un reste-à-vivre inférieur à 65 % du seuil de pauvreté (650 euros par mois) est passé de 4 à près de 6 millions. Ces personnes se serrent, se saignent et se privent également, notamment de chauffage, puisque le nombre de celles qui ont eu froid pour économiser sur les factures de chauffage est passé de 1,6 à 2,3 millions de personnes, soit 44 % de plus. Les habitants modestes ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts, et parfois craquent, quand leurs efforts ne suffisent pas à boucler des budgets impossibles. Le nombre de procédures d'expulsions locatives pour impayés a augmenté de 18 % entre 2006 et 2016, tandis que le nombre d'expulsions effectives avec le concours des forces de l'ordre a augmenté de 41 %.

Ces expulsions mettent à la rue des familles au mépris du droit au logement reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par le pacte des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et par la constitution française ainsi que les lois et règlement français. L'État doit se donner les moyens de mettre en œuvre ce droit au logement pour tous, notamment en prévenant les expulsions locatives sans solution alternative de relogement.

Plus qu'une question de droit, disposer d'un toit pour se loger est avant tout une question de dignité pour les personnes qui en sont exclues et un devoir pour la société.

Notre ville n'échappe pas, bien entendu, à cette situation. C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'Amiens réuni le 8 mars 2018 s'engage à utiliser tous les moyens juridiques pour accompagner les populations concernées, notamment par l'application de la circulaire du 23 mars 2017 complétant diverses mesures pour faciliter la recherche de solutions négociées : le maintien des APL aux ménages de bonne foi, la mise en place avec les bailleurs de plan d'apurement des loyers impayés, la possibilité d'obtenir le FSL pour épurer des dettes même sans l'accord du bailleur, l'accroissement des délais de paiement ou le renforcement des CCAPEX (commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives).

En dernier ressort, il appartient à l'État de garantir l'effectivité du droit au logement, c'est pourquoi à quelques semaines de la fin de la trêve hivernale, le Conseil Municipal demande : au Préfet de faire respecter la circulaire du 26 octobre 2012, afin qu'il refuse d'accorder le concours de la force publique pour l'expulsion des ménages reconnus prioritaires au DALO ou ayant saisi la commission de médiation et en attente d'une réponse, lui demande d'utiliser son droit de réquisition pour répondre aux plus grandes urgences, dans le respect de la constitution et des traités internationaux signés par la France. »

Monsieur LORIC a proposé un amendement qui a été soumis au vote.

Observations : M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) n'ont pas pris part au vote .

Amendement adopté à l'unanimité

Le vœu amendé comme suit a été soumis au vote :

« Comme chaque année, la fin de la trêve hivernale amène sa période de grande angoisse pour des milliers de personnes qui en raison d'une situation de chômage, de revenus insuffisants, n'arrivent plus à faire face à la charge du logement.

En 2018, la situation loin de s'améliorer se dégrade. La Fondation Abbé Pierre vient de publier son enquête annuelle sur le mal logement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 4 millions de personnes restent mal logées ou privées de domicile, 12 millions fragilisées.

Entre 2006 et 2013, le nombre de personnes consacrant plus de 35 % de leurs revenus aux dépenses de logement avec un reste-à-vivre inférieur à 65 % du seuil de pauvreté (650 euros par mois) est passé de 4 à près de 6 millions. Ces personnes se serrent, se saignent et se privent également, notamment de chauffage, puisque le nombre de celles qui ont eu froid pour économiser sur les factures de chauffage est passé de 1,6 à 2,3 millions de personnes, soit 44 % de plus. Les habitants modestes ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts, et parfois craquent, quand leurs efforts ne suffisent pas à boucler des budgets impossibles. Le nombre de procédures d'expulsions locatives pour impayés a augmenté de 18 % entre 2006 et 2016, tandis que le nombre d'expulsions effectives avec le concours des forces de l'ordre a augmenté de 41 %.

Ces expulsions mettent à la rue des familles au mépris du droit au logement reconnu par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par le pacte des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et par la constitution française ainsi que les lois et règlement français. L'État doit se donner les moyens de mettre en œuvre ce droit au logement pour tous, notamment en prévenant les expulsions locatives sans solution alternative de relogement.

Plus qu'une question de droit, disposer d'un toit pour se loger est avant tout une question de dignité pour les personnes qui en sont exclues et un devoir pour la société.

Notre ville n'échappe pas, bien entendu, à cette situation. C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'Amiens réuni le 8 mars 2018 s'engage à utiliser tous les moyens juridiques pour accompagner les populations concernées, notamment par l'application de la circulaire du 23 mars 2017 complétant diverses mesures pour faciliter la recherche de solutions négociées : le maintien des APL aux ménages de bonne foi, la mise en place avec les bailleurs de plan d'apurement des loyers impayés, la possibilité d'obtenir le FSL pour épurer des dettes même sans l'accord du bailleur,

l'accroissement des délais de paiement ou le renforcement des CCAPEX (commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives).

En dernier ressort, il appartient à l'État de garantir l'effectivité du droit au logement, c'est pourquoi à quelques semaines de la fin de la trêve hivernale, le Conseil Municipal demande au Préfet, dans le cadre de la circulaire du 26 octobre 2012, de veiller à la mise en œuvre systématique d'un relogement effectif du ménage, lorsque celui-ci est reconnu prioritaire au DALO ou ayant saisi la commission de médiation et en attente d'une réponse, et l'invite à mobiliser tous les leviers nécessaires (hébergement d'urgence, contingent réservataire, droit de réquisition) pour répondre aux plus grandes urgences, dans le respect de la constitution et des traités internationaux signés par la France. »

Observations : M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) n'ont pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

35 – Vœu : contre la fermeture d'un collège d'Amiens, présenté par les élu-e-s écologistes, communistes et socialistes.

Madame le Maire a passé la parole à Madame LEPRESLE qui a présenté le vœu relatif au maintien d'un collège d'Amiens, déposé par élus écologistes, communistes et socialistes, et dont les termes sont repris ci-après :

« Depuis des mois voire des années, les services de l'Éducation nationale et du Département de la Somme évoquent régulièrement la fermeture d'un collège amiénois sans pour autant annoncer clairement lequel.

L'inspection académique invoque une forte chute démographique sur notre territoire depuis plusieurs années bien que la vacance dans certains établissements soit en partie liée au nombre trop important de dérogations qui ont été accordées par le passé.

Devant l'inquiétude justifiée des familles et des personnels potentiellement concernés, il est urgent de sortir de l'expectative.

Quoiqu'il en soit, fermer un collège, c'est déplacer des populations dont certaines rencontrent des difficultés. De plus, s'il s'agissait d'un collège situé en réseau d'éducation prioritaire, les moyens et les dispositifs spécifiques déjà en place ne suivraient pas les publics fragiles ainsi transférés.

De même que les écoles rattachées seraient d'une façon ou d'une autre impactées, risquant d'accroître un peu plus le phénomène de « ghettoïsation » de certains secteurs. D'autres établissements pourraient aussi être déstabilisés dans leurs conditions d'organisations des enseignements et des suivis personnalisés ...

Devant tant d'incertitudes et au regard de l'importance de la question éducative pour la réussite de nos collégiens, l'assemblée réunie en séance du Conseil municipal déclare s'opposer à la fermeture d'un collège amiénois, et demande au Conseil départemental de la Somme ainsi qu'à l'Éducation Nationale d'apporter toutes les assurances quant au maintien du nombre de collèges sur l'ensemble de notre territoire. »

Des amendements à ce texte ont été proposés par Madame ROY. Ils ont été soumis au vote.

Observations : M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) n'ont pas pris part au vote.

Amendement adopté à l'unanimité

Le vœu amendé comme suit a été soumis au vote :

« Depuis des mois voire des années, les services de l'Éducation nationale et du Département de la Somme évoquent régulièrement la fermeture d'un collège amiénois sans pour autant annoncer clairement lequel.

L'inspection académique s'appuie sur une forte chute démographique sur notre territoire depuis plusieurs années bien que la vacance dans certains établissements soit en partie liée au nombre trop important de dérogations qui ont été accordées par le passé.

Devant l'inquiétude justifiée des familles et des personnels potentiellement concernés, il nous semble urgent de clarifier la situation.

Quoiqu'il en soit, fermer un collège, c'est déplacer des populations dont certaines rencontrent des difficultés. De plus, s'il s'agissait d'un collège situé en réseau d'éducation prioritaire, les moyens et les dispositifs spécifiques déjà en place ne suivraient pas les publics fragiles ainsi transférés.

De même que les écoles rattachées seraient d'une façon ou d'une autre impactées, risquant d'accroître un peu plus le phénomène de « ghettoïsation » de certains secteurs. D'autres établissements pourraient aussi être déstabilisés dans leurs conditions d'organisations des enseignements et des suivis personnalisés ... Cette décision pourrait remettre en cause la mixité scolaire et sociale existante.

Devant tant d'incertitudes et au regard de l'importance de la question éducative pour la réussite de nos collégiens à laquelle nous sommes très attachés, l'assemblée réunie en séance du Conseil municipal déclare s'opposer à la fermeture d'un collège amiénois, et demande au Conseil départemental de la Somme ainsi qu'à l'Éducation Nationale d'apporter toutes les assurances quant au maintien du nombre de collèges sur l'ensemble de notre territoire. La fermeture d'un collège sur Amiens serait pénalisante dans un contexte déjà très dégradé tant socialement que sur le plan de la réussite scolaire. »

Adopté à l'unanimité

35 – Vœu : pour des moyens renforcés dans l'enseignement du 1er degré à Amiens.

Madame le Maire a passé la parole à Madame LEPRESLE qui a présenté le vœu intitulé « pour des moyens renforcés dans l'enseignement du 1^{er} degré à Amiens », proposé par élus écologistes, communistes et socialistes, et dont les termes sont repris ci-après :

« Lors du dernier Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, Monsieur l'Inspecteur de l'Académie d'Amiens a présenté la carte scolaire pour la rentrée 2018. Il est revenu sur un certain nombre de fermetures de classes mais il en subsiste néanmoins.

A Amiens, le nombre d'élèves amiénois dans le 1er degré n'a globalement pas diminué. En conséquence, aucune fermeture de classes ne devrait avoir lieu à Amiens. Il est inadmissible que des classes ferment dans les écoles où les effectifs sont stables voire en hausse. Car la suppression d'une classe aura pour conséquence d'augmenter le taux moyen d'élèves par classe, celui-ci dépassant souvent les 25.

Il est tout aussi inacceptable que soient diminués les temps de décharges des directeurs des écoles situées dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) alors même que le nombre d'élèves dans ces écoles reste inchangé. Ces temps de décharge sont très utiles pour permettre l'organisation de projets et monter les dossiers d'aides aux enfants en difficultés, souvent nombreux dans ces écoles. Diminuer des temps de décharges revient donc à diminuer les moyens des écoles en REP et REP+.

Ces mesures sont loin de favoriser la réussite éducative dans notre ville qui compte un pourcentage de la population sorti sans diplôme, particulièrement élevé.

Si nous sommes favorables au dédoublement des classes pour les CP CE1, celui-ci ne peut se faire au détriment des autres classes ou écoles. L'éducation dans notre ville doit être une priorité budgétaire. Elle a besoin de moyens renforcés.

Nous soutenons les parents d'élèves et les enseignants qui manifestent leur mécontentement au regard des mesures annoncées pour la rentrée scolaire 2018.

Le Conseil municipal d'Amiens réuni le 8 mars 2018 demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de tenir compte de la situation particulièrement défavorisée de notre ville et d'intervenir auprès du Ministère pour que des moyens supplémentaires soient accordés à notre territoire et dans tous les cas de revenir sur ces décisions de suppressions de postes. »

Après que Madame ROY a proposé un texte amendé, une discussion s'est ouverte et Mme LEPRESLE a proposé que l'amendement fasse l'objet de modifications.

L'amendement proposé par Madame ROY, lui-même corrigé suite à la demande de Madame LEPRESLE a été soumis au vote.

Observations : M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) ont voté contre. M. SÉRY s'est abstenu.

Amendement adopté

Le vœu dans sa version finale telle qu'elle suit a été soumis au vote :

« Lors du dernier Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, Monsieur l'Inspecteur de l'Académie d'Amiens a présenté la carte scolaire pour la rentrée 2018. Il est revenu sur un certain nombre de fermetures de classes mais il en subsiste néanmoins. En effet, grâce à la mobilisation collective, les fermetures des classes des écoles Marivaux, André Bernard et Delpech ont été annulées. Pour autant deux restent prévues à l'école de Beauvais qui disposent des classes CHAM et à l'école des Violettes.

A Amiens, le nombre d'élèves amiénois dans le 1er degré n'a globalement pas diminué. En conséquence, il pourrait sembler logique qu'aucune fermeture de classes n'ait lieu dans notre ville compte tenu que les effectifs sont stables voire en hausse. Car la suppression d'une classe aura pour conséquence d'augmenter le taux moyen d'élèves par classe, celui-ci dépassant souvent les 25.

Il est tout aussi difficilement envisageable que soient diminués les temps de décharges des directeurs des écoles situées dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) alors même que le nombre d'élèves dans ces écoles reste inchangé. Ces temps de décharge sont très utiles pour permettre l'organisation de projets et monter les dossiers d'aides aux enfants en difficultés, souvent nombreux dans ces écoles. Diminuer des temps de décharges revient donc à diminuer les moyens des écoles en REP et REP+ qui sont nombreuses dans notre ville. Mme le maire a d'ailleurs écrit en ce sens au D.A.S.E.N. courant février. Grâce à la mobilisation collective, les demandes pour maintenir les temps de décharge ont été nombreuses et persistent.

Ces mesures sont loin de favoriser la réussite éducative dans notre ville qui compte un pourcentage de la population sorti sans diplôme, particulièrement élevé.

Nous saluons les mesures relatives au dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+ introduites par le ministère de l'éducation actuel qui sont un atout majeur pour la réussite éducative et nous sommes tout à fait favorables au dédoublement des classes pour les CP CE1. Nous souhaitons que celui-ci ne se fasse pas au détriment des autres classes ou écoles. L'éducation dans notre ville doit être une priorité budgétaire. Elle a besoin de moyens renforcés.

Nous soutenons donc les parents d'élèves et les enseignants qui manifestent leur mécontentement au regard des mesures annoncées pour la rentrée scolaire 2018.

Le Conseil municipal d'Amiens réuni le 8 mars 2018 demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de tenir compte de la situation particulièrement défavorisée de notre ville et d'intervenir auprès du Ministère pour que des moyens supplémentaires soient accordés à notre territoire et dans tous les cas de revenir sur ces décisions de suppressions de postes, comme cela a pu déjà être fait depuis janvier. »

Observations : M. DUPILLE, Mme BOUVET et M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) ont voté contre.
M. SÉRY s'est abstenu.

Adopté

Madame le Maire a donné rendez-vous aux membres du Conseil Municipal le jeudi 12 avril prochain et a levé la séance à 22h12.



Madame le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "BRIGITTE FOURÉ".

Brigitte FOURÉ